

CSE OI VEAUCHE
2 Rue Abbé Delorme
42340 VEAUCHE

Tél : 04 77 36 14 77

Bureau ouvert :
Lundi – mardi – jeudi – vendredi
De 9 h 45 à 13 h 15 et de 13 h 15 à 15 h

PROCEDURE ETAT DES LIEUX

APPARTEMENTS DU CSE

POUR LES ARRIVANTS

Après avoir constaté des dégradations (non signalées) dans les appartements du CSE, les Elus du CSE ont mis en place une nouvelle procédure d'état des lieux qui est la suivante :

1 – Faire l'état des lieux dès votre arrivée

- vérifier que le mobilier est en bon état y compris la propreté des matelas, canapé, poubelle, salle de bain etc.
- vérifier que la vaisselle est en bon état (poêles, casseroles etc ...).
- vérifier que les télécommandes (TV et climatisation) sont bien dans l'appartement ainsi que les bracelets ou badges piscine.

2 – Si aucune remarque

- envoyer un SMS sur le portable du CSE : **06 46 29 43 63** :

* indiquer votre nom, lieu de l'appartement, et écrivez « état des lieux OK ».

3 – Si vous avez des remarques

- envoyer un SMS sur le portable du CSE : **06 46 29 43 63** :

* indiquer votre nom, lieu de l'appartement et mentionner vos remarques en joignant si possible des photos pour étayer votre dossier.

VOTRE ETAT DES LIEUX FERA FOI POUR LA FAMILLE QUI VOUS SUIVRA DANS L'APPARTEMENT.

Merci de laisser l'appartement propre et de respecter le matériel pour le bien de tous.